

Lettre ouverte à l'attention de:

Monsieur le Président de la République Emmanuel Macron

Monsieur le Ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer

Madame la Rectrice de Nancy Florence Robine

Madame la Dasen de Meurthe-et-Moselle Emmanuelle Compagnon

Madame la Députée de la 6ème circonscription de Meurthe-et-Moselle Caroline Fiat

Monsieur le Sénateur de Meurthe-et-Moselle Olivier Jacquin

Objet: demande de dérogation au contrôle de l'inspection académique

Mesdames, Messieurs,

Nos enfants Nodllo et Soham seraient, à la rentrée 2019, selon l'art 2 du projet de loi en cours dit "école de la confiance", en âge légal de recevoir une instruction codifiée.

Nous, Erick Emmanuel Mbassi et Magali Carrière, demander une dérogation à l'obligation d'instruire nos enfants selon les normes du socle commun et souhaitons être exemptés de tout contrôle par l'inspection académique.

Notre pratique parentale laisse à nos enfants une totale liberté de vivre, sans qu'il soit attendu d'eux qu'ils acquièrent un certain savoir à un certain moment de leur existence. Nous considérons que nous leur offrons un environnement suffisamment riche et varié d'expériences humaines.

De plus, nous avons une confiance totale en leur motivation intrinsèque et en leur potentiel inné. Nous sommes certains que tout cela permettra à nos enfants d'acquérir tous les apprentissages (savoirs, savoir-faire et savoir-être) dont ils ont besoin pour grandir en tant qu'être humain autonome et responsable.

Ainsi, nous considérons que notre choix éducatif n'est pas compatible avec un contrôle annuel.

Aujourd'hui, des milliers de familles en France pratiquent cette même approche qu'on appelle communément les "apprentissages autonomes". Une partie le fait sans se déclarer auprès des autorités, hors du cadre légal et de tout contrôle. Une autre se déclare dans le cadre de "l'instruction en famille" et se présente à une inspection académique annuelle. cet exercice est souvent le théâtre prévisible de tensions et de conflits, vu l'incompatibilité fondamentale des visions de l'apprentissage et de l'enfance. Parfois, les familles se résignent et font des compromis, introduisant une dose hebdomadaire de coercition. Les plus téméraires d'entre elles tiennent leur position jusqu'à ce que l'inspection se résigne à la tolérance, validant ainsi parfois les apprentissages autonomes en tout discrétion et à demi-mot.

Portés par des valeurs fortes d'intégrité, de transparence et de cohérence, nous souhaitons entretenir un lien différent avec vous. Nous ne souhaitons ni l'évitement ni la confrontation. Nous préférons élaborer avec vous un cadre permettant d'accueillir des familles comme la nôtre avec confiance, bienveillance et sérénité au sein de notre République.

Vérifier la conformité de notre approche éducative au regard des standards étatiques est inutile, car quel que soit le diagnostic, nous n'avons pas l'intention de nous conformer à autre chose que nos propres convictions et notre propre jugement. Aussi, soumettre une personne à une inspection systématique sans son consentement est une violence à laquelle nous ne souhaitons pas participer. Cet aspect du contrat social est contraire à notre morale, et selon nous, il mériterait d'être revu afin que les valeurs républicaines soient mieux incarnées.

En résumé, nous ne reconnaissions ni la pertinence du socle commun ni la compétence de l'inspection académique, et par conséquent, nous demandons à être exemptés à vie de tout contrôle.

Nous espérons que notre dialogue sera le terreau fertile d'un nouveau débat démocratique sur les droits et les devoirs fondamentaux des familles en matière d'éducation.

Nous nous tenons à votre disposition pour les suites à donner à ce courrier.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre profond respect.

Magali Carrière et Erick Emmanuel Mbassi.